Breurey Info

Bulletin municipal
novembre 2022

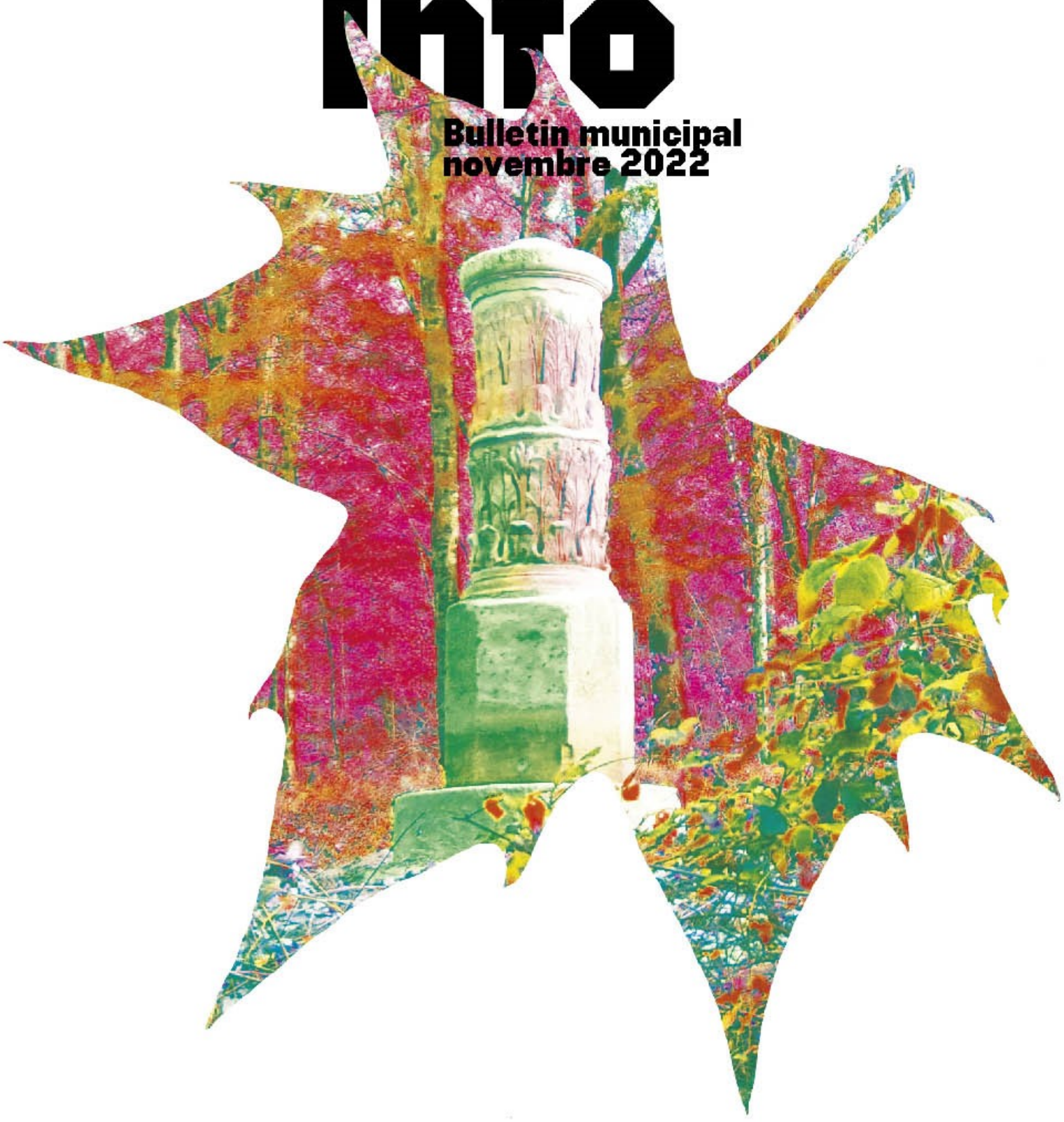

Mairie de Breurey-lès-Faverney
10 place de la mairie
Tél : 03 84 91 34 58
Mail : breurey@orange.fr
Panneaupocket Breurey lès Faverney 70160
Site : https://www.breureylesfaverney.fr/

Horaires de la mairie
(Secrétariat, agence postale
et permanence du maire) :
Mardi et jeudi :
8h30—11h30 / 13h30—16h30
Vendredi :
8h30—11h30

Horaires des travaux sonores
Semaine : 9h—12h / 13h30—19h30
Samedi : 9h—12h / 15h—19h
Dimanche et jour férié : 10h—12h

Numéros utiles :
Police-secours :17
Sapeurs-pompiers : 18
SAMU : 15
Appel d'urgence : 112

Comité de rédaction :
Laëtitia GUINCHARD, Jean MARCHAL, Sylvie QUERMONT, Virginie VEJUX
Image couverture : Sébastien MARCHAL

GESTION DE LA COMMUNE

Interconnexion AEP avec Faverney

Les travaux de raccordement au réseau d'eau de Faverney sont terminés depuis cet été. La commune est dorénavant à l'abri d'une pénurie d'eau et peut compter sur une ressource complémentaire importante et pérenne.
Néanmoins, l'eau est une ressource précieuse, qui se raréfie. Aussi convient-il de l'économiser. La consommation moyenne par habitant s'établit à 120 litres par jour, soit 79 m^3 pour l'ensemble du village. Quelques pics inquiétants parfois, frôlant les 120 m^3 et sonnant l'alerte chez notre fontainier qui, chaque matin, vérifie le niveau des réservoirs et la consommation journalière.
Si la solution d'une interconnexion avec le réseau de Faverney a été retenue, et non celle d'un raccordement à de nouvelles sources en forêt (les sources du Wagon), c'est pour plusieurs raisons :
-la production des sources est en diminution constante, du fait des sècheresses à répétition,
-le prélèvement autorisé est plafonné à 50 % du volume produit, volume estimé à 30 m^3 par jour en été,
-la ressource apparaît insuffisante et aléatoire à long terme,
-aucune subvention pour ces travaux, contre 70 % pour ceux d'interconnexion.
En temps ordinaire, un mince flux est maintenu dans le réseau, pour éviter que l'eau ne stagne dans les conduits entre Faverney et Breurey. En cas de pénurie, selon l'importance des besoins, l'alimentation est fournie par secteurs. Cette année, il n'y a eu aucun besoin.

Éclairage public

Depuis 2015, l'éclairage public est éteint, de 23 h à 5 h. Une heure d'extinction fait économiser environ 630 € par an, au tarif 2019. Or, le coût du kWh a augmenté de 55% au mois de janvier 2022 et il continue de le faire. Le budget prévisionnel Énergie-électricité est dépensé aux 2/3 à la date du 31 juillet.
Première mesure d'économie : une extension de l'extinction de l'éclairage public, de 22 h à 6 h.
Une partie des 157 luminaires à incandescence ont été remplacés par des LED. Ce grand remplacement se poursuit, par tranches programmées par le SIED 70.
Profitant des travaux d'enfouissement des réseaux électricité et téléphonie engagés à la suite de l'installation de l'antenne relais au Bois Rond, il a été décidé de les prolonger rue de la Presle. Les luminaires seront également remplacés par des lampes à LED.

Biodéchets

Les biodéchets sont les déchets verts de jardin, biodégradables, et les déchets alimentaires ou de cuisine. À compter du 1°janvier 2024, ces déchets seront interdits dans les bacs d'ordures ménagères et devront être triés.
La meilleure des solutions et la plus écologique pour les particuliers est de les composter, dans un coin de jardin.
Toutefois, tout le monde n'a pas un coin de jardin. C'est notamment le cas des locataires d'appartements.
Aussi la commune va-t-elle mettre en place des composteurs, dans un coin de la place du village, à titre d'essai. Les biodéchets doivent être soigneusement triés.

Réhabilitations immeubles

- Maison Thomas

L'avant-projet sommaire de la maison Thomas, à l'angle de la place Joly de Colombe et de la rue de l'Église, a été validé par le CM. 2 appartements y seront aménagés, dont l'un pour personnes à mobilité réduite. Solhia, maître d'œuvre, prépare le cahier des charges précisant les travaux à exécuter et la consultation des entreprises.
Cet immeuble est vacant depuis que la

commune a préempté sa vente, en 2006. Le prêt contracté à l'époque pour l'acquisition et les travaux, jamais réalisés, s'est terminé… cette année. Celui que la commune vient de souscrire sera amorti par les loyers.

- Ex Poste

La partie supérieure de l'appartement de l'ancienne Poste, vacant depuis 11 ans et devenu inhabitable, sera transformé en appartement pour personne à mobilité réduite. L'avant-projet ayant été accepté, le maître d'œuvre, encore Solhia, prépare la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Réaménagements

- Secrétariat et APC

Les deux anciennes salles de classe de l'école des garçons vont être réaménagées pour héberger l'ensemble des services administratifs et donner plus d'aisance au public et aux agents communaux. L'agence postale y sera intégrée.
Les deux pièces qui servent actuellement de bureau du maire, de secrétariat, de comptabilité et d'agence postale changeront de destination et pourraient abriter les archives communales, actuellement stockées dans des pièces non règlementaires.

- MAM

Une demande a été déposée pour une extension de la MAM et des aménagements permettant d'accueillir des enfants souffrant de handicaps.
L'extension se ferait dans l'une des anciennes salles de classe de l'école des filles.

- La Calèche

C'est le nom de l'ancienne pizzéria. Elle accueille un nombre croissant d'activités collectives et permet des rencontres conviviales. Elle est à la disposition notamment des associations du village, dans les créneaux disponibles.

État des projets

- Hameau seniors

Les études sont en cours, les préliminaires sont toujours ce qu'il y a de plus long dans ce genre de projet. L'étude de faisabilité a été acceptée, l'esquisse de projet également. L'étape actuelle est la préparation de la demande d'aménagement du lotissement sous maîtrise d'ouvrage par la commune et de terrains à bâtir qui seront proposés à la vente. Ce projet a été retenu dans le Contrat de relance et de transition écologique mis en place par l'État.

- Esplanade église

Le cabinet d'ingénierie SETIB est chargé de présenter un plan de réfection et d'aménagement du parvis de l'église pour ensuite lancer l'appel d'offre auprès des entreprises. Les étapes suivantes seront la réfection des 2 volées de marches et des terrasses adjacentes. Il y a de quoi faire pour quelques années encore.

- Chaufferie église

C'est parti et même fini. Nous remercions Madame Béguin et Monsieur De Walquer qui ont permis aux entreprises d'accéder au chantier en traversant leur parc. Le toit n'est pas terrible, en tôle acier thermo laquée. Le choix s'est imposé pour des raisons d'étanchéité et de solidité. La toiture précédente était percée et pourrie. Peut-être envisager une doublure camouflage en vraies tuiles ?

- Mobilité douce

Le projet de réaménagement d'ensemble des voies communales à l'intérieur du village a été accepté et sera réalisé par étapes progressives en privilégiant la sécurité et la tranquillité des usagers et des habitants.
S'il a été décidé de réduire la vitesse à 30 km/h dans la totalité du village, c'est à la suite d'une controverse fructueuse, débutant par le choix des segments à mettre à 30 km/h.
1° Empoignade.
Quels segments ? Les entrées de village, le bas de la rue de la Fontaine (du Rondey, aboutissant au restaurant), la place du village, les virages des rues de la Presle, du Gal Vaugien, la rue Maillefert, la rue Butzé, la rue du 14 Septembre, la rue des Champs Martin… ?
2° Réflexion.
On ne va pas cesser de passer de 30 km/h à 50 à 30 à 50 à 30…
3° Réclamations.
J'habite au bord de le rue du Chêne, de la Presle, du Gal de Gaulle. J'ai des enfants. Ça roule vite, trop vite. C'est bruyant et dangereux pour nous et les enfants. On hésite à sortir.
4° Répliques.
Rue des Petits Cabots, y'a pas de problème. Y'a peu de passage. 50 km/h, c'est bien. Rue Rochet, il n'y a pas d'habitations sur une grande partie, on pourrait laisser 50.
5° Ultime résolution.
On met tout à 30 km/h, c'est le plus simple pour les conducteurs. Pas de questions à se poser, pas de freinages/accélérations. Conduite fluide.
Proposition retenue, à l'unanimité du CM.

Le réaménagement lui-même consiste à obliger les véhicules à circuler lentement, à respecter les piétons et les cyclistes, à favoriser les espaces dédiés aux enfants, comme la place du village. Ce qui va nécessiter du temps et le respect d'un schémas d'ensemble.

Écluses à chaque entrée du village.
Emplacements de stationnement, formant chicanes, pour freiner la circulation et libérer les trottoirs (rues du Grand Mont, Rochet).
Chaussidouces, la voie unique de circulation automobile étant bordée de voies cyclables (rues du Chêne, de la Presle, du Gal de Gaulle, du Gal Vaugien), pour protéger piétons et cyclistes, tranquilliser usagers et riverains.
Espace partagé, à 20 km/h, donnant la priorité aux piétons et cyclistes (place du village).
Des aménagements de parkings (rues Maillefert, des Roches, du Cornet, du Gal de Gaulle...)

Le dossier vient d'être déposé à la CCTS, qui a la compétence voiries.

Ainsi, peu à peu, l'article R 417-11 du Code de la route interdisant le stationnement des véhicules motorisés sur les trottoirs pourra être judicieusement appliqué, au grand bonheur des usagers pédestres, et les excès de vitesse sanctionnés, au bonheur du ministère des Finances.

- Piste cyclable

Le projet de Voie verte, empruntant l'ancienne voie ferrée qui traverse les étangs des Martins-Pêcheurs, est en bon chemin, lentement mais sûrement. Elle reliera la Voie bleue, qui cyclotouriste le long de la Saône, aux Vosges. Une piste cyclable est prévue pour relier le village à cette Voie verte. Ce projet de piste cyclable se fera en liaison avec celui de la Voie verte.

- Protection captages

Les travaux préliminaires à la protection des captages d'eau, en forêt, ont commencé. Ce fut d'abord le nettoyage des périmètres de chaque captage, ce fut ensuite la remise en état des édicules, comme celui de la Fontaine aux Faulx, ou celui des Charmilles. C'est maintenant la construction d'une route forestière permettant le dégagement de la Fontaine aux Faulx.

C'est une obligation, car la route forestière du Panama passe à l'aplomb de la source. Un arrêté enjoint la commune de déplacer cette route (forestière), avec les difficultés financières, techniques et écologiques que cela entraîne. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'ONF, l'appel d'offre a été fait. L'entreprise Tisserand a été retenue et pourra débuter les travaux quand l'arrêté préfectoral relatif à la loi sur l'eau le permettra. En effet, cette route forestière démarre dans le vallon du Creux Salé, protégé par un arrêté biotope (en raison de la fameuse écrevisse à pattes blanches).

- Captages

Ils ont dû être dégagés des broussailles qui les recouvraient et des racines qui les taraudaient. L'étanchéité a été refaite, les brisures réparées, le périmètre nettoyé. Il restera à poser une clôture et à entretenir l'espace libéré.

- Mise en accessibilité mairie

Les travaux de mise en accessibilité de la salle du conseil ont débuté. Il s'agit de l'installation d'une passerelle depuis la cour de l'ancienne école. Elle sera réservée aux personnes à mobilité réduite. Première étape, démolir ce mur fait de belles pierres de taille ajustées au millimètre.

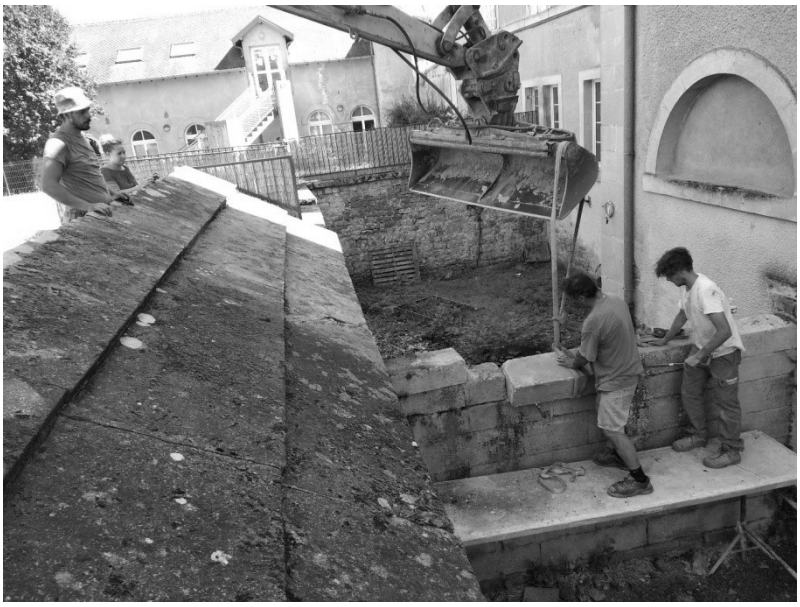

- Façades

Les premiers travaux de réfection des façades commenceront par le bâtiment mairie-anciennes école-poste. Le conseil municipal a retenu les différentes teintes, à la suite d'une étude et de propositions faites par Madame Brigitte Louvet, graphiste et coloriste en architecture.

Inauguration

Une cérémonie exceptionnelle a eu lieu le 2 novembre : l'inauguration d'une sépulture militaire commune, destinée à recueillir les restes des soldats morts pour la France, inhumés au cimetière de Breurey, dont les tombes sont de moins en moins entretenues, faute de famille pour s'en occuper et en raison du temps qui s'écoule et les ruine.
Alerté par le Comité départemental du Souvenir français, à l'issue de la procédure de reprise des tombes, le CM a pris cette décision d'ériger une sépulture militaire commune, préservant ainsi le souvenir des épreuves cruelles et barbares traversées par celles et ceux qui ont été le germe de l'Europe et d'une réconciliation profonde entre des peuples chroniquement déchirés par des conflits séculaires et inhumains.
C'est une modeste sépulture, certes, mais constituée d'éléments choisis parmi ceux des propres tombes des soldats ici ensevelis.

Ce mercredi 2 novembre, sous un soleil éclatant, ce sont de nombreuses personnalités qui ont inauguré ce monument. En particulier Madame le Colonel Labadie, commandant la base aérienne de Luxeuil, le député Antoine Villedieu, M. Eschbac, directeur de l'Office national des Anciens Combattants et représentant du Préfet, les conseillers départementaux, le président de la Communauté de Communes, de

nombreux maires, une section du Centre de première intervention La Lanterne, onze porte-drapeaux, un piquet d'honneur venu de la BA 116, les présidents de différentes fédérations d'anciens combattants, des habitants du village.

2 collégiennes et 2 collégiens ont rappelé, au moment le plus solennel, qui étaient ces soldats sacrifiés pour que cesse la boucherie et qu'advienne la paix. Un moment très émouvant. Avec l'espoir que se transmettra cette évidence : la guerre est une saloperie, qui fait douter de l'humanité.

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Liste des délibérations des CM du 10 juillet, 4 septembre, 2 octobre et 6 novembre

- N°01-10072022 – Adhésion au service « conseil en énergie partagée » du SIED70- approuvée
- N°02-10072022– Motion du centre de gestion de Haute-Saône « soutenez la formation secrétaire de Mairie »
- approuvée
- N°03-10072022– Contrats d'assurance des risques statutaires- approuvée
- N°04-10072022– Adhésion CCTS à l'EPTB-SD, dans le cadre de la compétence GEMAPI - approuvée
- N°05-10072022– DM N°2 budget commune 2022 - approuvée
- N°06-10072022– Prix du bois de chauffage fond de coupe – bois dispersé – *annule et remplace la délibération n°12-15052022* - approuvée
- N°07-10072022– Vente lot piquets d'acacia *annule et remplace la délibération n°14-12042022* - approuvée
- N°08-10072022– Redevance cimetière concessions terrain nu et cavurne - *annule et remplace la délibération n°10-22112020 – redevance cimetière et n°02-20022022 tarif concessions cavurnes* - approuvée
- N°09-10072022– Travaux de ravalement de façades -*annule et remplace la délibération n°07-08082021* - approuvée
- N°10-10072022– Bornage et échange parcelles E200 / E1032 - approuvée
- N°11-10072022 – Dégrèvement eau dispositif Warsmann – Mr C. Claude - approuvée
- N°12-10072022 – Gratification stagiaire - approuvée

- N°01-04092022 – Nouvelle proposition achat chemin rural « sous les Levanches » - rejetée
- N°02-04092022 – Proposition achat gîte de la Prairie (Laverdine) - rejetée
- N°03-04092022 – Reprise de concessions en état d'abandon - approuvée
- N°04-04092022 – Fixation indemnités d'occupation sans droit ni titre de la maison Ermoli - approuvée
- N°05-04092022 – Dégrèvement eau dispositif Warsmann – Mr COLLIN Nicolas - rejetée
- N°06-04092022 – Opération de reprise de l'éclairage public et du réseau de communications électroniques rue de la Presle – 2ème tranche, opération E8628 - approuvée
- N°07-04092022 – Projet Grands Partages (ex baignade Martins-Pêcheurs) - approuvée
- N°08-04092022 – Ateliers d'expression -approuvée
- N°09-04092022 – remboursement consommation électrique cabinet ostéopathe - approuvée
- N°10-04092022 – remboursement consommation électrique lgt 16 - approuvée
- N°11-04092022 – remboursement consommation électrique lgt 22 – approuvée
- N°12-04092022 – DM n°3 budget commune 2022 – approuvée
- N°13-04092022 – Accord subventions pour carré militaire – approuvée
- N°14-04092022 – Subvention création artisanat - rejetée

- N°01-02102022 – Subvention anciens combattants - approuvée
- N°02-02102022 – Liste provisoire des ayants-droit à l'affouage 2022-2023 - approuvée
- N°03-02102022 – Horaires hiver 2022-2023 éclairage public - approuvée
- N°04-02102022 – Dégrèvement eau, dispositif Warsmann – Mr D. Serge - approuvée
- N°05-02102022 – Dégrèvement eau, dispositif Warsmann – Mr P. Jean-François - approuvée
- N°06-02102022 – Achat benne occasion - approuvée
- N°07-02102022 – Maîtrise œuvre quartier séniors - approuvée
- N°08-02102022 – Avant-projet sommaire logement PMR ancienne poste -approuvée
- N°09-02102022 – Couleurs façades Mairie - approuvée
- N°10-02102022 – Aménagement voies publiques - approuvée
- N°11-02102022 – Aménagement esplanade église – approuvée
- N°12-02102022 – Attributions de compensation CCTDS 2023 – approuvée
- N°13-02102022 – DM n°4 budget commune – approuvée
- N°14-02102022 – Mise en demeure emplacement réservé n°20 – rejetée
- N°15-02102022 – Avenant convention transport lycéen 2022-2023 - approuvée

-N°01-06102022 – Assiettes de coupes exercice 2023 - approuvée

-01-06112022 – Convention de servitude ENEDIS-chemin des Perches-approuvée
02-06112022 – Demandes de subventions-approuvée
-03-06112022 – Création poste permanent-adjoint technique-entretien des bâtiments communaux-approuvée
04-06112022 – Avant-projet sommaire-maison THOMAS-approuvée
05-06112022 – Vente bois lieu-dit « CHÊNE GUICHERY » -approuvée
06-06112022 – Liste des ayants-droit affouage 2022-2023-approuvée
07-06112022 – Modalités affouage 2022-2023-approuvée
08-06112022 – Recrutement personnel accroissement temporaire d'activité-service administratif-approuvée
10-06112022 – Gratification stagiaires-approuvée
09-06112022 – Noël 2022 des agents-gratification-approuvée

EN BREF

Nouveaux projets

- Grands Partages

Lors de précédentes réunions du comité des Martins-Pêcheurs, il avait été souhaité que la zone de l'ancienne baignade et du projet de terrain de camping (lieu-dit des Grands Partages) puisse être ré ouverte et remise à disposition du public. Avec la contrainte d'une présence permanente en cas d'installations matérielles.
Une étude est en cours dans ce sens. La commune mettrait cette zone à disposition de personnes prêtes à y développer le projet d'une sorte d'écolieu.

- Espace jeux

Le comité sport est chargé de réfléchir à la réutilisation du second terrain de foot. L'aménagement d'un pumptrack et d'agrès de sport ludique est à l'étude.

Manifestations et festivités :

- Décoration de Noël du village

Ce fera le samedi 3 décembre dès 10h (nous manquons d'ailleurs de bénévoles), et l'après-midi sur la place, et nous donnons rendez-vous aux enfants ce meme jour dès 14h30.
Ils sont invités à fabriquer, chez eux, des décos de Noël afin de venir les accrocher dans le sapin sur la place, ils pourront s'ils le souhaitent, faire un échange de cadeau provenant de leur jouet personnel avec d'autres enfants, puis la municipalité offrira un goûter.

- Marché de Noël

Cette année, le marché de Noë est organisé par l'association Farfadets et Diablotins avec le soutien du comité d'animation de la commune. Il se déroulera le dimanche 4 décembre de 9h à 18h à la salle des fêtes. Et peut-être bien que le père Noël nous rendra visite vers 16h.

- Repas de Noël des anciens

Le rendez-vous est donné à la salle des fêtes le samedi 10 décembre, à partir de midi. Ce repas est offert par la municipalité pour les habitantes et habitants de 70 ans et plus. Toutefois, si des Bruérois veulent participer à ce moment de rencontre, ils devront payer leurs repas (30€).Les personnes hospitalisées ou en EPADH auront leur part de gourmandises offertes.

AGENDAS

Activités de la semaine:

Lundi
Lundis partagés.: moments conviviaux pour échanger son savoir, tricot, crochet, dentelle, etc; suivis d'une pause gourmandise, ouvert à tous sans aucune adhésion.

Mardi
Bibliothèque,
Qi gong
Volley-ball loisir au gymnase de Faverney

Mercredi
Ateliers théâtre et expression
Yoga

Jeudi
Marche hebdomadaire
Atelier d'écriture

Vendredi
Bibliothèque,
Ludothèque,
et bientôt café associatif 1 fois/mois.

Photos du 2 novembre 2022